

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190613-07

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

OBJET : Enfance/jeunesse – Conventions avec la CAF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 11 juillet 2018,

Considérant que la convention d'objectif qui lie la CAF et la commune pour la prestation de service versée pour l'accueil de loisirs et la périscolaire est arrivée à échéance le 31 décembre 2018

Considérant la nécessité de renouveler ce partenariat avec la CAF

Le conseil municipal, décide :

- ✓ d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes afférents

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 juin 2019

Le maire

